

Monsieur le Président, Pourquoi se PRES-ser ?

Vendredi 11 Mai, le Conseil d'Administration de Paris 8 – Saint Denis est appelé à voter les statuts pour la constitution d'un **Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur** avec l'Université Paris X- Nanterre. Celui-ci prendrait pour nom "**Université Paris Lumières**". La constitution de ce PRES s'effectue dans la PREScipitation nous laissant, personnel-les et étudiant-es, dans l'incertitude quant aux devenir de nos services et formations.

De l'aveu même des présidences des universités, les modifications que pourraient engendrer le PRES ne sont pas négligeables. Alors pourquoi tant d'emPRESsement ? Trop de questions restent, à notre sens, en suspens, et nous attendons des **réponses** :

Paris Lumières ?

Les statuts juridiques choisis pour le PRES sous-entendent bien plus qu'une simple coopération. La forme **EPCS**, choisie par la présidence de Paris 8 et celle de Nanterre sous conseils du ministère, entraîne la création d'un CA du PRES qui œuvre loin des Conseils décisionnels des établissements fondateurs et dont la composition est fort peu démocratique, puisque les seuls élu-e-s, représentant-e-s des enseignant-es, biatoss et étudiant-es, représentent à peine 1/3 des membres.

Une partie du budget de base du PRES repose sur le budget de chacune des universités, dont on sait déjà qu'ils sont très serrés. Le PRES ponctionnera donc les universités fondatrices. Par ailleurs, l'article sur le financement du PRES laisse un flou sur les frais d'inscriptions que les étudiant-es auront à payer à l'avenir et leurs éventuelles augmentations.

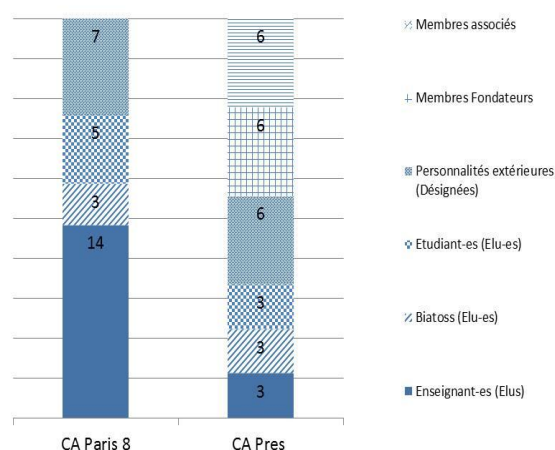
L'incidence sur les formations reste floue... Transférera-t-on des formations vers l'entité PRES ? En créera-t-on de nouvelles ? Que deviennent les formations restant dans les universités fondatrices ? Les mêmes questions se posent pour les personnel-les.

Le PRES peut être compris comme une étape pour attirer les financements privés ou dits d'Excellence. Une fois fondé, il peut essayer de se mouvoir en pôle d'excellence. Or ces pôles servent à mettre des formations d'"élite" profitant à un petit nombre, au détriment du reste de l'université. Paris 8 s'est positionnée plusieurs fois pour l'accès de tous et toutes à l'université, pour le service public et contre la gestion managériale, comment peut-elle désormais prétendre à fonder une telle manœuvre universitaire sans même prendre le temps de la réflexion avec la communauté ?

Qu'est-ce qu'un PRES (Loi de programme de la recherche – 2006, Chapitre II) ?

Les PRES « permettent aux universités, grandes écoles et organismes de recherche, de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de mutualiser leurs activités et leurs moyens » -Site du ministère. La « belle » idée des PRES est de mutualiser et faire coopérer les établissements d'enseignement supérieur. Pour ce faire, ils doivent adopter des statuts juridiques parmi trois au choix : Groupement d'Intérêt Public, Établissement Public de Coopération Scientifique ou Fondation de Coopération Scientifique. Ces statuts entraînent la création de nouvelles instances décisionnelles défaits des instances des établissements fondateurs. Les PRES sont souvent perçus comme les prémisses d'une fusion entre établissements ou un support pour obtenir les financements du ministère, celui-ci valorisant les regroupements entre établissements qu'il juge plus performants.

Comparatif CA Paris 8 – CA prospectif Pres



La présidence de l'université entend nous vendre l'idée que la création de ce PRES permettrait une coopération et une visibilité des 2 universités. Or il existe déjà des coopérations qui n'ont pas besoin d'un PRES pour être consolidées. Par ailleurs, si l'idée soutenue est de revaloriser deux universités de banlieue, pourquoi intituler le PRES "Paris Lumière" et en situer le siège dans Paris ? Sans, en outre, avoir fait d'appel à contribution pour le choix du titre - encore une décision démocratique ! Et pourquoi un président élu pour 4 ans ?

Quelles motivations reste-t-il ? La peur d'un isolement dans la concurrence entre universités, ou celle d'être à la queue du classement de Shanghai (qui impose, rappelons-le, une vision normative de ce qu'est une « bonne » université, hors de tout débat démocratique). Or il y a d'ores et déjà des universités qui ont dit non, comme celle de Montpellier III qui refuse de fusionner leurs universités à l'intérieur du PRES en arguant qu'elle n'avait pas besoin de cela pour mettre en place de bonnes formations et avoir de bonnes activités de recherche. Plutôt que de s'auto-flageller en succombant aux attaques de nos désormais "concurrents", pourquoi notre direction n'œuvre-t-elle pas à affirmer que Paris 8 est une université où enseignements et activités de recherche en valent la peine ? Si nous avons de l'argent à transférer vers un PRES, pourquoi ne l'injectons-nous pas dans nos besoins actuels ?

Comprendre l'incompréhensible :

CA : Conseil d'Administration, seul conseil décisionnel de l'EPCS.

Contrat d'établissement : Accord passé entre le ministère et l'établissement (Ici Paris 8) engageant les deux parties pour 4 ans en termes de formations, de financements, de projets de recherche, etc.

EPCS : Établissement Public de Coopération Scientifique (Loi de programme de la recherche – 2006, Chapitre II, Article 5, Section 2). Forme juridique possible des PRES qui mêle au moins UN établissement public et d'autres établissements. Il est approuvé par un décret ministériel et a 4 missions minimales : coordonner les écoles doctorales, valoriser la recherche et la mobilité internationale, gérer les équipements communs.

Nous reposons la question „Pourquoi tant de précipitation ?“

En effet, un nouveau gouvernement devrait voir le jour d'ici peu. Ce qui entraîne deux choses : d'abord la modification de gouvernement va entraîner un nécessaire temps de mise en place d'une nouvelle équipe ministérielle qui ne sera pas forcément au fait des dossiers ; de plus, qu'est-ce qui nous assure que celle-ci ne reviendra pas sur des décisions prises par le ministère actuel ?

Rappelons aussi que les conseils centraux de Paris 8 viennent d'être renouvelés. Les nouveaux élu-es siègeront début juin : n'est-il pas plus démocratique de les attendre pour décider de ce qui nous engage dans pour les prochaines années ?

Le président de l'université Paris 8 prétend que nous devons aller vite pour s'engager auprès du ministère sur la création du PRES et obtenir un report au rendu du **contrat d'établissement**. Or il y a quelques semaines, ce même président sans faire mention du PRES nous avait déjà affirmé ce report obtenu.

Nous ne pouvons que dénoncer l'Argumentation de l'urgence et de la nécessité qui vise à contourner le fonctionnement démocratique universitaire pour acter un projet aux conséquences évasives. Une dernière fois : Pourquoi ne pas prendre le temps de l'information et de la discussion pour élaborer a minima avec les instances représentatives de la communauté universitaire un projet prétendument collaboratif ?

Nous appelons à une réunion publique le jeudi 10 mai à 12h30 en amphi B1 pour informer plus en profondeur sur ce PRES et discuter ensemble du devenir de notre université.

